

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

En l'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TARLET, Maire.

Présents

Mme Anne-Marie MARIE, Mme Patricia HAMELIN et M. Xavier VOISIN, Maires Adjoints
Mmes Jocelyne HACKETT, Carole LABORIE et Olivia QUENTRIC
MM. Benoît BRUAND, Guillaume LETHUILLIER et Daniel PINÇON

M. LE GROS, Receveur municipal

Absente

Mme Sylvie DEMONCHY

Secrétaire de séance : Mme Patricia HAMELIN



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 25 février 2019.



ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (*délibération n° 2019-04*)
2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 (*délibération n° 2019-05*)
3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (*délibération n° 2019-06*)
4. ADAPTATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE (*délibération n° 2019-07*)
5. TRAVAUX DE MISE EN LUMIERE EXTERIEURE DE L'EGLISE (*délibération n° 2019-08*)
6. MISE EN PLACE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) – DEMANDE DE DEROGATION (*Délibération n° 09*)
7. QUESTIONS DIVERSES.



1. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**
(délibération n° 2019-04)

Monsieur le Receveur Municipal donne lecture du compte administratif de l'exercice 2018 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 10.148,19 € et un déficit d'investissement de clôture de 5.762,89 €.

Monsieur le Receveur municipal donne également lecture du compte de gestion de l'exercice 2018 pour lequel le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative.

Après lecture et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion 2018.

2. **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018** *(délibération n° 2019-05)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (8 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre) décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 en recettes d'investissement au compte 1068 : 5.000 € et de reporter 89.034 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

3. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019** *(délibération n° 2019-06)*

Madame HAMELIN, Adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le budget, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit, est voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 199 834 €

Recettes : 199 834 €

Section d'investissement :

Dépenses : 119 986 €

Recettes : 119 986 €

*

Monsieur le Receveur donne quelques explications sur le dégrèvement de la taxe d'habitation et explique que pour les mairies et pour 2018, ce dispositif a été complètement transparent. En 2018, le dégrèvement sur PLUMETOT a concerné 40 foyers et s'est élevé à 2.818 €. Cette somme est entièrement compensée par l'Etat. Cela ne préjuge pas de ce qui se passera en 2019 et 2020.

4. **ADAPTATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE** *(délibération n° 2019-07)*

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée du 28 février 2019, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des membres présents (5 abstentions, 5 voix contre) n'approuve pas les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE.

5. **TRAVAUX DE MISE EN LUMIERE EXTERIEURE DE L'EGLISE** *(délibération n° 2019-07)*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis du SDEC ENERGIE en date du 13 février 2019 concernant la mise en lumière extérieure de l'église.

Le montant de ces travaux s'élève à 36.111,28 € TTC.
La participation du SDEC ENERGIE est de 16.551,01 € TTC
Par conséquent, la contribution de la Commune s'élève à 19.560,27 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour la réalisation de ces travaux dont les crédits sont inscrits au budget 2019 et donne toute délégation à Monsieur le Maire selon l'article L 2122-22 (§ 4) du Code Général des Collectivités Territoriales

6. **MISE EN PLACE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) - DEMANDE DE DEROGATION (Délibération n° 2019-09)**

Lors de la réunion du Conseil communautaire du 7 mars 2019, la décision a été prise de mettre en place la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) dès le 1^{er} janvier 2019 (donc avec effet rétroactif).

Monsieur le Maire estime que, eu égard aux dossiers importants à traiter actuellement en mairie, le délai est trop court pour informer les administrés de ce nouveau dispositif. Par conséquent, il souhaite demander une dérogation à la Communauté de communes COEUR DE NACRE afin que la mise en place de la TEOMI n'intervienne, pour la commune de PLUMETOT, qu'au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte qu'une demande de dérogation soit présentée à la Communauté de communes afin que la TEOMI ne soit mise en place qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

7. **QUESTIONS DIVERSES**

- **SUBVENTIONS MEMORIAL**
Monsieur le Maire annonce que sa demande de subvention auprès du Conseil départemental pour les travaux d'aménagement du mémorial a reçu un avis favorable. Le montant accordé représentera 30 % des dépenses d'investissement et ne pourra excéder le plafond de 13.345 €.
- **REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Mme MARIE rend compte des décisions prises lors de la réunion du Conseil communautaire du 26 mars dernier. Elle annonce 1/ que la subvention de 5.000 € demandée au titre des fonds de concours pour l'édification du mémorial a été votée 2/ que la demande de dérogation pour la mise en place de la TEOMI a été acceptée.
- **TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS L'EGLISE**
M. VOISIN rend compte de la réunion qui s'est tenue le 26 mars dernier avec Mme ROCHER, Architecte, M. PEJOUT, l'électricien retenu, l'entreprise PIERRE & PATRIMOINE, le SDEC et Monsieur le Maire.
Des directives ont été données aux différents intervenants afin de planifier au mieux les travaux.
- **VISITE DE M. SMAGA, ARCHITECTE DU MEMORIAL**
Monsieur le Maire annonce que M. SMAGA viendra à PLUMETOT le 14 mai prochain et fait appel aux bonnes volontés pour héberger M. SMAGA et, le cas échéant, son épouse.
Le même jour, profitant de la présence de l'architecte, se tiendra la réunion de Comité de suivi du mémorial.

- KIOSQUE A LIVRES
Monsieur le Maire félicite Mme HACKETT et Mme LEMAZIER. qui portent ce projet pour le joli travail de peinture réalisé sur le futur kiosque à livres (ex abri bus).
- COMPTEUR LINKY
Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre reçue d'une administrée qui s'oppose à l'installation d'un compteur Linky à son domicile.
- CONSEIL DES SAGES
Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme VIVIEN, Présidente du Conseil des Sages souhaite mettre fin à ses fonctions à compter du 10 juin 2019.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.